



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration
du 11 avril 2023

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Au cours de ce Conseil d'Administration, trois budgets vous sont présentés :

- Budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie ;
- Budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.

Ces budgets incluent une reprise anticipée des résultats, conformément aux écritures de la Comptable publique.

Il est stipulé que seul le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale comporte une section d'investissement.

Avant d'aborder ces trois budgets, il convient de rappeler quelques éléments de contexte, relatifs au droit budgétaire et comptable et d'appréhender les équilibres budgétaires.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE : LE DROIT BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Il témoigne du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé du débat d'orientation budgétaire, dont les modalités d'organisation ont évolué à la faveur de la loi NOTRe. Celui-ci s'est tenu dans les formes réglementaires lors du **Conseil d'Administration du 7 mars 2023**. Il a conduit à l'adoption du Rapport d'orientation budgétaire qui a permis de préparer le budget soumis à l'assemblée délibérante. Le budget primitif sera suivi de l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion du Comptable public (avant le 30 juin) et pourra être modifié, puisque c'est un acte de prévision, par des décisions modificatives.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Celui-ci s'assure du respect des principes budgétaires et comptables des documents soumis au vote, en particulier sur la sincérité des données transmises, des équilibres adoptés et de l'inscription des dépenses obligatoires.

Par l'adoption du budget, l'ordonnateur, le Président, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Il est important de rappeler que le budget des Centres Communaux d'Action Sociale, à l'instar des communes, doit respecter plusieurs principes :

1. **Principe de l'annualité** : L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Il doit être voté un budget par an mais l'assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des «décisions modificatives». Le budget doit être exécuté dans l'année. Cependant, ce principe est atténué par l'existence d'une journée complémentaire.

2. **Principe d'universalité** : L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

3. **Principe de l'équilibre** : Ce principe est sans doute le plus essentiel. Il fait l'objet d'une vigilance particulière des services de l'Etat. il signifie que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère. Pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement, les dépenses inscrites au budget doivent être égales aux recettes. En outre, les dépenses et les recettes prévues au budget doivent avoir été évaluées de façon sincère, les dépenses ne devant pas être sous-estimées et les recettes ne devant pas être surestimées. Il convient notamment que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère réaliste soient inscrites au budget.

4. **Principe de l'unité** : Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets dits «annexes». Les budgets annexes doivent être produits à l'appui du budget principal. Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maur-des-Fossés dispose de deux budgets annexes : ceux des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay.

En principe, le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier. En pratique, cette date est rarement respectée, aussi le 31 mars a-t-il été fixé par le législateur comme date limite de vote du budget. Toutefois, afin de permettre à l'ordonnateur (le Président) et à l'organe délibérant (le Conseil d'Administration) de disposer de toutes les informations nécessaires à l'élaboration et à l'adoption du budget, le législateur a prévu que le budget des Centres Communaux d'Action Sociale doit obligatoirement être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. L'année de renouvellement des Conseils Municipaux, la date limite de vote du budget est fixée au 30 avril.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. L'origine des recettes variant de nature, avec un principe de fongibilité asymétrique puisque les recettes d'investissement ne peuvent abonder la section de fonctionnement.

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de l'établissement.

On y retrouve, principalement, en dépenses : celles nécessaires au fonctionnement des services, dont les charges à caractère général (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012, avec le remboursement à la collectivité de rattachement, si mise à disposition d'agents de la Ville), les autres charges de gestion courante (chapitre 65, avec notamment, les aides sociales facultatives, les bourses legs Rome, etc...), les charges exceptionnelles (chapitre 67, avec les subventions aux budgets annexes) et les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042, avec les dotations aux amortissements).

En recettes, le Centre Communal d'Action Sociale dispose principalement de produits de services (chapitre 70), des dotations, subventions et participations (chapitre 74, avec notamment la subvention communale et les participations du Département), des autres produits de gestion courante (chapitre 75, avec notamment les revenus des immeubles), de produits financiers (chapitre 76), ainsi que des autres produits exceptionnels (chapitre 77).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 002 – Résultat de fonctionnement reporté ou	ou CHAPITRE 002 – Résultat de fonctionnement reporté
CHAPITRE 011 – Charges à caractère général	CHAPITRE 70 – Produits des services
CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés	CHAPITRE 74 – Dotations, subventions et participations
CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante	CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles	CHAPITRE 76 – Produits financiers
CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	CHAPITRE 77 – Autres produits exceptionnels

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'établissement et par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de l'établissement.

Il en est ainsi des dépenses concernant le remboursement des emprunts et dettes assimilées (chapitre 16, avec le remboursement des cautions), les frais d'études et de recherche (chapitre 20), les acquisitions immobilières et mobilières ou les travaux nouveaux (chapitre 21, avec, par exemple, la réfection lourde de toitures ou des travaux de ravalement) et les autres immobilisations financières (chapitre 27).

Parmi les recettes d'investissement, on trouve le résultat d'investissement reporté (chapitre 001), les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, avec le Fonds de Compensation de la TVA), les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16, avec les cautions reçues des locataires), les autres immobilisations financières (chapitre 27) et les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040, avec les dotations aux amortissements).

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 001 – Résultat d'investissement reporté ou	ou CHAPITRE 001 – Résultat d'investissement reporté
CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées	CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières
CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières	CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

A l'intérieur des deux sections, fonctionnement et investissement, le classement des opérations de recettes et de dépenses est effectué selon un plan de comptes normalisé.

Le cadre comptable général utilisé par les communes, ainsi que par les Centres Communaux d'Action Sociale, est l'instruction dite « M14 ».

Pour les Résidences Autonomie, l'instruction comptable est la « M22 » (pas de section d'investissement – les dépenses d'investissement sont comptabilisées dans le budget principal).

Les dépenses et les recettes sont classées, selon leur nature, par chapitre et par article.

Le chapitre est une classification composée de deux ou trois chiffres (ex. : chapitres 65 et 042). Il existe également des chapitres dits « globalisés » qui regroupent plusieurs chapitres (ex.: 011 qui regroupe les chapitres 60, 61, 62 et une partie du 63).

L'article est une subdivision du chapitre au niveau le plus fin (ex. : article 60612 – Energie électricité).

La classification par nature est complétée par une codification par fonction. Cette présentation fonctionnelle permet de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses par secteur d'activité.

Les opérations issues des actes budgétaires et financiers sont soumises au principe essentiel de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

L'ordonnateur, le Président ou la Vice-Présidente par délégation, constate en recettes les droits de l'établissement, puis il met en recouvrement un titre de recette.

En dépenses, l'ordonnateur engage les dépenses dans les limites des crédits ouverts au budget. Il s'assure que le service a été fait, puis il ordonne le paiement.

La Comptable publique est chargée, en recettes comme en dépenses, de contrôler les pièces justificatives pour s'assurer de la régularité des opérations. Il procède ensuite, soit au recouvrement des créances et inscrit les recettes sur le compte du CCAS, soit au paiement des prestataires, en déduisant cette fois les crédits du compte du CCAS. Dans les deux cas, il est en droit de bloquer un paiement ou un recouvrement si les pièces justificatives ne lui semblent pas bonnes.

Le circuit d'exécution de la dépense publique, issu du processus budgétaire est donc strictement encadré afin de réguler et protéger les ressources.

Il ressort de ces éléments d'information que les relations budgétaires sont co-construites entre le Centre Communal d'Action Sociale, les services de l'Etat, au travers de la Préfecture, mais aussi de la Direction départementale des finances publiques.

Les comptes des Centres Communaux d'Action Sociale sont également soumis au contrôle des Chambres régionales des comptes qui s'assurent de la sincérité des comptes, et procèdent dans ces rapports à des audits thématiques destinés à permettre aux Centres Communaux d'Action Sociale d'identifier les zones d'amélioration de leur gestion.

II. BUDGET 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PRIORITES DU BUDGET

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a identifié les priorités de l'action du CCAS en 2023. Le budget est l'instrument permettant leur mise en œuvre, à savoir :

1. Poursuivre son action, non réalisée en 2022, en matière d'investissement, sur l'acquisition d'un ou de bien(s) immobilier(s), par le biais de cession d'un bien immobilier.
2. Apurer les dettes des années 2020, 2021 et 2022, vis-à-vis de Vilogia, par la conclusion de la convention d'occupation, pour l'immeuble sis 6, rue Bourdignon (Cf. Sommes provisionnées dans le budget 2022, incluses dans l'excédent de l'exercice 2022);
3. Veiller à mobiliser les partenaires, propriétaires du patrimoine bâti loué au Centre Communal d'Action Sociale, quant aux travaux de réhabilitation à réaliser dans le temps (Cf. Notamment, Vilogia, pour la Résidence Autonomie J. du Bellay).
4. Poursuivre la mise en œuvre des projets d'établissement dans les Résidences Autonomie.
5. Poursuivre la modernisation des outils de gestion, de par la sortie du syndicat intercommunal Infocom94, par l'acquisition d'un logiciel métier.

LES GRANDS EQUILIBRES

Budget principal

• Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2.011.000,00 €, soit un budget en progression de 1,82 %, par rapport au budget primitif 2022 (1.975.000,00 €).

➤ Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	279.215,84 €	223.244,39 €	- 55.971,45 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		124.000,00 €	+ 124.000,00 €
13 – Atténuation de charges	600,00 €	0,00 €	- 600,00 €
70 – Produits des services	43.499,16 €	51.105,00 €	+ 7.605,84 €

74 – Dotations, subventions et participations	1.355.200,00 €	1.298.300,00 €	- 56.900,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	277.860,00 €	288.000,00 €	+ 10.140,00 €
76 – Produits financiers	9.525,00 €	14.072,57 €	+ 4.547,57 €
77 – Autres produits exceptionnels	9.100,00 €	12.278,04 €	+ 3.178,04 €
TOTAL	1.975.000,00 €	2.011.000,00 €	+ 36.000,00 €

Pour le chapitre 002, les éléments prépondérants expliquant l'excédent de l'exercice 2022, et repris dans le budget principal 2023, ont été listés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, approuvé le 7 mars 2023 (Cf. Page 26).

Il a été créé le chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections, afin de pouvoir titrer le montant de crédits de 124.000,00 € (Cf. Délibération du 11 avril 2023, relative à la reprise de crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement), transféré de la section d'investissement à la section de fonctionnement, nécessaire à la provision pour le contentieux « SCI SOPIMAT » (105.000,00 €) et les frais y afférant (19.000,00 €).

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations – enregistre une baisse, par rapport au budget principal 2022, de plus de 50.000,00 €.

Ce chapitre regroupe la subvention de la Ville et les participations du Département.

La subvention communale 2023, nécessaire à l'équilibre du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, d'un montant de 1.210.000,00 € (+ 1,37 % par rapport à la subvention communale 2022), a été demandée à la Ville. Ce montant permet d'assurer l'ensemble des dépenses à prévoir sur l'exercice 2023 et, notamment, une enveloppe financière pour les aides facultatives, autorisant une prise en charge bien supérieure au réalisé 2022 (soit, plus de 35 %).

Au niveau des financements du Département du Val-de-Marne, notamment pour l'indemnisation liée à l'accompagnement des allocataires du RSA, cette recette a été prise en compte, à la baisse, pour la porter à 88.000,00 € (Cf. Pages 27 et 28 du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023).

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – avec une hausse des recettes prévisionnelles, par rapport au budget principal 2023, de plus de 10.000,00 €.

Ce chapitre correspond aux revenus des immeubles dont le Centre Communal est propriétaire ou locataires (Cf. baux glissants).

Ce différentiel s'explique par les ajustements liés aux sommes réellement encaissées en 2022.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
011 – Charges à caractère général	446.048,01 €	506.252,00 €	+ 60.203,99 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	750.000,00 €	770.000,00 €	+ 20.000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	82.831,99 €	81.670,75 €	- 1.161,24 €
65 – Autres charges de gestion courante	303.000,00 €	222.235,00 €	- 80.765,00 €
67 – Charges exceptionnelles	393.120,00 €	325.842,25 €	- 67.277,75 €
68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires		105.000,00 €	+ 105.000,00 €
TOTAL	1.975.000,00 €	2.011.000,00 €	+ 36.000,00 €

Il convient de noter une forte augmentation du crédit au chapitre 011 – Charges à caractère général (+ 60.000,00 €, arrondi), qui s'explique, notamment, par les éléments significatifs suivants :

- a) L'ajustement de crédits par rapport au réalisé 2022.
- b) L'inscription de crédits nécessaires pour le règlement de la redevance d'occupation, tant pour les années 2023, que pour 2020, 2021 et 2022. En effet, la convention d'occupation précaire a été signée, le 15 février 2023, entre Vilogia et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'ensemble immobilier qu'il occupe, rue Bourdignon (80.000,00 €).
- c) La prise en compte des très fortes variations prévisionnelles sur certains postes, les plus significatives concernant les fluides (Gaz, avec 400 % et électricité, avec 50 %).

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – est abondé à hauteur de 770.000,00 €, soit une hausse de 20.000,00 €, par rapport au budget principal 2022.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (Cf. Page 30), ce montant est réparti en deux :

1. la première enveloppe (63.000,00 €) pour effectuer le remboursement à la Ville de la masse salariale réelle de l'agent, mis à disposition par la Ville et occupant, pour ½ ETP, le poste de directeur du CCAS ;
2. la seconde répartie (707.000,00 €) sur l'ensemble des articles du chapitre 012, afin d'imputer les éléments de paie.

Sont, notamment, imputés dans cette seconde enveloppe :

- La dépense supplémentaire, liée à la poursuite, en année pleine, de la hausse du point d'indice ;
- Le différentiel de rémunération sur presque cinq mois de l'agent d'accueil social, recruté à compter du 22 mai 2022, pour occuper le poste d'agent d'accueil.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – est abondé à hauteur de 222.235,00 €, soit une baisse, par rapport au budget principal 2022, d'environ 80.000,00 €.

Cet ajustement global s'explique par une bonne et logique gestion des deniers publics.

Il convient de noter que l'enveloppe financière pour les aides facultatives, autorise une prise en charge bien supérieure au réalisé 2022 (+ 60.000,00 €, soit plus de 35 % de plus).

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles – est abondé pour un montant de 325.842,25 €, soit une baisse, par rapport au budget principal 2022, de 67.277,75 €.

Cet ajustement global s'explique, notamment, par :

- une augmentation de la subvention d'équilibre pour la Résidence Autonomie de la Pie par rapport à 2022 (+ 22.492,00 €).
- une minoration de la subvention d'équilibre pour la Résidence Autonomie J. du Bellay (- 89.181,00 €).

- **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 1.565.000,00 €.

➤ **Recettes d'investissement**

Les recettes sont constituées par :

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté.....	308.062,58 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA).....	4.000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	7.266,67 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	600.000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	564.000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	81.670,75 €

➤ **Dépenses d'investissement**

Quant aux dépenses d'investissement, elles se répartissent, ainsi qu'il suit :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	9.000,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.....	72.000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	1.354.000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	6.000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	124.000,00 €

Pour les recettes d'investissement :

- ✓ Suite à la demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Maur-des-Fossés, il a été créé le chapitre 27 - Autres immobilisations financières, afin de procéder à une opération de régularisation. En effet, le compte 272, dans les comptes du comptable public (Cf. HELIOS) présente un solde de 740.452,93 €, alors que le CCAS dispose, à ce jour, de titres immobilisés inscrits réellement au compte 272 pour un montant de 181.000,00 €. Cette discordance vient du fait que des écritures n'ont pas été correctement comptabilisées au compte 272. Dans le cadre de cette demande de régularisation, ont été pris en compte dans le budget principal 2023 :
 - ❖ Pour la section d'investissement, en recettes, des crédits, au chapitre 27, pour un montant de 564.000,00 € et, en dépenses, des crédits, au chapitre 27, pour un montant de 4.547,07 € ;
 - ❖ Pour la section de fonctionnement, en recettes, des crédits, au chapitre 76, pour un montant de 4.547,07 €.

Quant aux dépenses d'investissement :

- ✓ Au chapitre 20, il est inscrit, notamment, des crédits :
 - ❖ Pour l'acquisition d'un logiciel métier (45.000,00 €), couvrant tous les domaines d'activités et intégrant une Gestion Electronique des Documents, corrélée avec les besoins des Résidences Autonomie. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la sortie du syndicat intercommunal Infocom94 et avec l'accompagnement de la Direction des Services Informatiques de la Ville.
 - ❖ Afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (15.000,00 €). A l'instar de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, le CCAS s'en est fait une priorité, en tant qu'entité, collectant et traitant des données

à caractère personnel. Un diagnostic ou audit de conformité RGPD est une étape clé permettant aux organisations d'évaluer leur conformité et mesurer les écarts entre l'existant et les exigences du règlement européen. Cette analyse est formalisée par la remise d'un plan d'actions clair détaillant les démarches à entreprendre.

- ✓ Une partie importante du chapitre 21 concerne, comme abordé lors du débat d'orientation budgétaire :
 - ❖ La vente de la propriété, sise 18, rue Marceau devra permettre l'acquisition, d'un ou de bien(s) immobilier(s), notamment pour les logements d'urgence (600.000,00 €) ;
 - ❖ Les travaux de toiture, pour la dernière tranche, du Château des Iles (40.000,00 €).
- ✓ Au chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections, il est inscrit, des crédits (Cf. Délibération du 11 avril 2023, relative à la reprise de crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement), afin de pouvoir mandater le montant de 124.000,00 €, pour le transférer de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Ce montant est nécessaire à la provision pour le contentieux « SCI SOPIMAT » (105.000,00 €) et les frais y afférant (19.000,00 €).

Au niveau des Résidences Autonomie, il est inscrit des crédits, en matière de :

- Installations générales, agencement et travaux : une enveloppe de 103.000,00 € (notamment, remise en état des appartements, lampadaires extérieurs à J. du Bellay).
- Mobilier : une enveloppe de 35.000,00 € (notamment, mobiliers pour les chambres de garde, pour la salle de restauration à La Pie).

BUDGETS ANNEXES DES RESIDENCES AUTONOMIE

Les deux Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay vont devoir, en 2023, elles aussi, à l'instar de l'année 2022, continuer de se moderniser.

L'objectif général se définit, de la manière suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre des projets d'établissement dans les Résidences Autonomie avec, notamment, la modernisation des outils de gestion.

Budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie

La section d'exploitation s'équilibre à 795.000,00 €, soit un budget en diminution de 1,36 %, par rapport au budget primitif 2022 (806.000,00 €).

➤ **Recettes d'exploitation**

L'évolution du montant des recettes d'exploitation pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	166.312,53 €	145.397,35 €	- 20.915,18 €
018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	629.727,47 €	647.602,65 €	+ 17.875,18 €
019 – Produits financiers, produits non encaissables	9.960,00 €	2.000,00 €	- 7.960,00 €
TOTAL	806.000,00 €	795.000,00 €	- 11.000,00 €

Le chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation – enregistre une augmentation, par rapport au budget 2022, d'environ 17.000,00 €.

Cette hausse s'explique, notamment, par la combinaison :

- D'une hausse de la subvention d'équilibre de près de 23.000,00 € ;
- D'une minoration des recettes liées à l'occupation de la Résidence de près de 5.000,00 €.

➤ **Dépenses d'exploitation**

L'évolution du montant des dépenses d'exploitation pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	182.440,00 €	239.000,00 €	+ 56.560,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	287.000,00 €	270.000,00 €	- 17.000,00 €
016 – Dépenses afférentes à la structure	336.560,00 €	286.000,00 €	- 50.560,00 €
TOTAL	806.000,00 €	795.000,00 €	- 11.000,00 €

1) Il convient de noter une augmentation du chapitre 011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante (+ 57.000,00 €, arrondi), qui s'explique, notamment, par les éléments significatifs suivants :

- Un ajustement des crédits par rapport au réalisé 2022 ;
- Une augmentation importante des dépenses prévisionnelles d'énergie (Cf. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, page 34), de 33.000,00 €.
- Une augmentation très forte des crédits nécessaires au paiement des repas servis aux résidents le souhaitant (Cf. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, page 35), d'environ 33.500,00 €.

2) Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – se caractérise par une légère diminution de 17.000,00 €, par rapport au budget 2022.

Cette variation s'explique, principalement, par des ajustements de crédits (Réalisé, arrondi à 257.000,00 € en 2022) et tient compte, notamment, de :

- Du départ de la directrice, le 1^{er} mai 2023, avec son remplacement temporaire, dans l'attente du recrutement, par le chargé de mission du CCAS ;
- La dépense supplémentaire, liée à la poursuite, en année pleine, de la hausse du point d'indice.

3) Le chapitre 016 – Dépenses afférentes à la structure – est abondé à hauteur de 286.000,00 €, soit une baisse, par rapport au budget 2022, d'environ 51.000,00 €.

Cette variation s'explique, notamment, par :

- ✓ Un ajustement des crédits par rapport au réalisé 2022 ;
- L'inscription de crédits moins importants, par rapport au budget 2022, pour le paiement du montant de la redevance d'occupation (- 10.000,00 €), basé pour moitié entre la Ville et Vilogia ;
- L'inscription budgétaire (59.520,00 €, soit un peu moins de 30.000,00 €), eu égard au réalisé 2022, pour les dépenses de travaux des appartements, non réalisables en investissement sur le budget principal.

Budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay

La section d'exploitation s'équilibre à 733.000,00 €, soit un budget en diminution de 0,54 %, par rapport au budget primitif 2022 (737.000,00 €).

➤ Recettes d'exploitation

L'évolution du montant des recettes d'exploitation pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	105.427,44 €	161.005,44 €	+ 55.578,00 €
018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	629.822,56 €	569.994,56 €	- 59.828,00 €
019 – Produits financiers, produits non encaissables	1.750,00 €	2.000,00 €	+ 250,00 €
TOTAL	737.000,00 €	733.000,00 €	- 4.000,00 €

Le chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation – enregistre une baisse, par rapport au budget 2022, d'environ 60.000,00 €.

Cette baisse s'explique, notamment, par la combinaison :

- 1) D'une baisse de la subvention d'équilibre de près de 90.000,00 € ;
- 2) D'une majoration des recettes liées à l'occupation de la Résidence de près de 30.000,00 €.

➤ **Dépenses d'exploitation**

L'évolution du montant des dépenses d'exploitation pour 2023, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation en €
011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	98.140,00 €	118.600,00 €	+ 20.460,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	227.000,00 €	221.000,00 €	- 6.000,00 €
016 – Dépenses afférentes à la structure	411.860,00 €	393.400,00 €	- 18.460,00 €
TOTAL	737.000,00 €	733.000,00 €	- 4.000,00 €

Il convient de noter une augmentation du chapitre 011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante (+ 21.000,00 €, arrondi), qui s'explique, notamment, par les éléments significatifs suivants :

- Un ajustement des crédits par rapport au réalisé 2022 ;
- Une augmentation importante des dépenses prévisionnelles d'énergie (Cf. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, page 35), de 28.000,00 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – se caractérise par une légère diminution de 6.000,00 €, par rapport au budget 2022.

Cette variation s'explique, principalement, par des ajustements de crédits (Réalisé, arrondi à 165.000,00 € en 2022) et tient compte, notamment, de :

- Du départ en retraite de la directrice, prévu au 1^{er} avril 2024, avec l'agent devant la remplacer, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- L'inscription des crédits budgétaires sur 11 mois pour l'agent assurant l'entretien et le gardiennage de la Résidence, arrivé en février 2023 ;
- La dépense supplémentaire, liée à la poursuite, en année pleine, de la hausse du point d'indice.

Le chapitre 016 – Dépenses afférentes à la structure – est abondé à hauteur de 393.400,00 €, soit une baisse, par rapport au budget 2022, d'environ 18.000,00 €.

Cette variation s'explique, notamment, par :

- ✓ Un ajustement des crédits par rapport au réalisé 2022 ;
- L'inscription de crédits plus importants, définis contractuellement, par rapport au budget 2022, pour le paiement du montant de la redevance d'occupation à Vilogia (+ 4.374,00 €);
- L'inscription budgétaire (59.831,00 €, soit environ 26.000,00 €), eu égard au réalisé 2022, pour les dépenses de travaux des appartements, non réalisables en investissement sur le budget principal.

BUDGETS CONSOLIDES

BUDGET	SECTION	2022	2023
Principal	Fonctionnement	1.975.000,00 €	2.011.000,00 €
	Investissement	1.021.000,00 €	1.565.000,00 €
SOUS-TOTAL BUDGET M14		2.996.000,00 €	3.576.000,00 €
Résidence Autonomie de la Pie	Fonctionnement	806.000,00 €	795.000,00 €
	Investissement		
Résidence Autonomie J. du Bellay	Fonctionnement	737.000,00 €	733.000,00 €
	Investissement		
SOUS-TOTAL BUDGETS M22		1.543 000,00 €	1.528.000,00 €
TOTAL GENERAL		4.539.000,00 €	5.104.000,00 €

Il convient, maintenant, d'aborder, dans le détail, le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale et les budgets annexes des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay pour 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2022

A/	Résultat estimé de l'exercice	
	Recettes totales d'exploitation - dépenses totales d'exploitation	- 55 971,45 €
	1 615 886,57 - 1 671 858,02	
B/	Résultat antérieur reporté (002)	279 215,84 €
C/	Résultat à affecter	223 244,39 €
D1/	Solde d'exécution d'investissement de l'exercice sans le résultat antérieur reporté (001)	
	recettes d'investissement - dépenses d'investissement	- 15 408,94 €
	99 420,38 - 114 829,32	
D2/	Résultat antérieur reporté (001)	323 471,52 €
D/ (D1 + D2)	Solde d'exécution d'investissement	308 062,58 €
F/	Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2022 au budget primitif 2023	223 244,39 €
G/ 1)	En section d'investissement à l'article 1068	- €
G/ 2)	En section d'exploitation au chapitre 002	223 244,39 €

Le résultat prévisionnel à affecter au budget primitif de l'année N est la somme du résultat antérieur reporté en année N-1 et du résultat estimé de l'exercice N-1 (recettes totales d'exploitation - dépenses totales d'exploitation). La démarche est similaire pour obtenir le solde d'exécution d'investissement et les résultats prévisionnels d'exploitation pour les budgets des Résidences Autonomie.

L'exercice 2022 présente un résultat positif de fonctionnement de **223 244,39 €**

Il sera affecté de la manière suivante : 223 244,39 € en recettes de fonctionnement

Il présente un excédent de clôture de : 531 306,97 € soit : 223 244,39 € + 308 062,58 €

Le budget primitif 2023 du CCAS s'élève à 3 576 000,00 €, il est composé :

D'une section d'investissement de	1 565 000,00 €
D'une section de fonctionnement de	2 011 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT CCAS

DÉPENSES INVESTISSEMENT

au chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			2022	2023
02	165	Dépôts et cautionnement restitués (Propriétés) Remboursement des cautions aux personnes quittant les appartements des propriétés. Cautions remboursées, s'il n'existe aucune créance à l'égard du Centre Communal d'Action Sociale	1 000,00 € 650,00 €	2 000,00 €
5233	165	Dépôts et cautionnement restitués (logements rue Bourdignon) Idem : remboursement des cautions aux personnes quittant les appartements de la rue Bourdignon	100,00 € - €	
5234	165	Dépôts et cautionnement restitués Idem : pour les personnes en Bail glissant	800,00 € 394,35 €	1 000,00 €
610	165	Dépôts et cautionnement restitués Idem : pour les personnes des Résidences Autonomie	6 000,00 € 4 362,67 €	6 000,00 €
TOTAL CHAP 16			7 900,00 €	9 000,00 €
TOTAL REALISE			5 407,02 €	

au chapitre 20 - Immobilisations incorporelles				
02	203	Frais d'études, de recherches et de développement (propriétés) Recherches sur biens du patrimoine du CCAS	2 000,00 € 0,00 €	2 000,00 €
02	205	Concession et droit similaire Logiciel pour le CCAS et RA(s) + RGPD	45 000,00 € 0,00 €	70 000,00 €
TOTAL CHAP 20			47 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL REALISE			0,00 €	

au chapitre 21 - Immobilisations corporelles			2022	2023
02	2132	Immeuble de rapport Projet nouvelle acquisition	731 000,00 €	1 100 700,00 €
02	2135	Installations générales, agencements, aménagement Travaux dans les Résidences Autonomie + CCAS	85 000,00 € 73 671,97 €	103 000,00 €
02	2135	Installations générales, agencements, aménagement Travaux dans les Propriétés du CCAS	50 000,00 € 1 416,48 €	70 000,00 €
02	2183	Matériel de bureau et matériel informatique Matériel informatique pour le CCAS et les Résidences	20 000,00 € - €	30 000,00 €
02	2184	Mobilier Mobilier pour le CCAS et les Résidences	45 600,00 € 24 417,66 €	35 000,00 €
02	2188	Autres immobilisations corporelles Matériel électroménager dans les Résidences	27 000,00 € 9 196,19 €	10 000,00 €
02	2188	Autres immobilisations corporelles Matériel électroménager dans les propriétés	5 000,00 € - €	3 000,00 €
5230	2183	Matériel de bureau et matériel informatique Domiciliation	500,00 € 0,00 €	800,00 €

au chapitre 21 - Immobilisations corporelles -suite-			2022	2023
5233	2135	Installations générales, agencements, aménagement	1 500,00 €	1 000,00 €
		Travaux à prévoir dans les appartements rue Bourdignon	720,00 €	
5233	2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €	500,00 €
		Matériel électroménager pour les occupants rue Bourdignon	0,00 €	
TOTAL CHAP 21			966 100,00 €	1 354 000,00 €
TOTAL REALISE			109 422,30 €	

au chapitre 27 - Autres immobilisations financières			2022	2023
5234	275	Dépôts et cautionnement versés pour les baux glissants aux bailleurs.	0,00 €	1 452,93 €
			0,00 €	
02	272	Titres immobilisés (droits de créance)	0,00 €	4 547,07 €
			0,00 €	
TOTAL CHAP 27			0,00 €	6 000,00 €
TOTAL REALISE			0,00 €	

au chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			2022	2023
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	124 000,00 €
			- €	
TOTAL CHAP 27			- €	124 000,00 €
TOTAL REALISE			- €	- €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CCAS	1 021 000,00 €	1 565 000,00 €
TOTAL DEPENSES CCAS D'INVESTISSEMENT REALISÉ	114 829,32 €	

RECETTES INVESTISSEMENT

au chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté			2022	2023
			323 471,52 €	308 062,58 €
au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			2022	2023
02	10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7 700,00 €	4 000,00 €
			7 713,00 €	
TOTAL CHAP 10			7 700,00 €	4 000,00 €
TOTAL REALISE			7 713,00 €	
au chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			2022	2023
02	165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00 €	1 000,00 €
		Cautions reçues lors de l'entrée des locataires dans les propriétés	1 400,00 €	
5234	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	500,00 €
		Cautions reçues lors de l'entrée des sous-locataires (baux glissants)	313,28 €	
610	165	Dépôts et cautionnements reçus	5 346,49 €	5 766,67 €
		Cautions reçues lors de l'entrée de nouveaux résidents dans les Résidences Autonomie	7 162,11 €	
TOTAL CHAP 16			6 996,49 €	7 266,67 €
TOTAL REALISE			8 875,39 €	

au chapitre 21 - Immeuble de rapport			2022	2023
5240	2132	Immeuble de rapport	600 000,00 €	600 000,00 €
		Projet de vente propriété rue Marceau	- €	
TOTAL CHAP 21			600 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL REALISE			- €	

au chapitre 27 - Autres immobilisations financières			2022	2023
01	272	Titres immobilisés (droits de créance)	- €	564 000,00 €
			- €	
TOTAL CHAP 27			- €	564 000,00 €
TOTAL REALISE			- €	

sections			2022	2023
01	2803	Dotations aux amortissements	1 840,00 €	- €
		Amortissements frais d'étude, recherches	1 840,00 €	
01	28132	Dotations aux amortissements	16 515,00 €	16 515,00 €
		Immeuble de rapport	16 515,00 €	
01	28135	Dotations aux amortissements	45 835,57 €	48 274,06 €
		Installation générale, agencement, aménagement	45 835,57 €	
01	28182	Dotations aux amortissements	- €	
		Matériel de transport	- €	
01	28183	Dotations aux amortissements	8 953,68 €	6 745,64 €
		Matériel de bureau et informatique	8 953,68 €	
01	28184	Dotations aux amortissements	4 799,00 €	6 085,54 €
		Mobilier	4 799,00 €	
01	28188	Dotations aux amortissements	4 888,74 €	4 050,51 €
		Autres immobilisations corporelles	4 888,74 €	
TOTAL CHAP 040			82 831,99 €	81 670,75 €
TOTAL REALISE			82 831,99 €	
			2022	2023
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CCAS			1 021 000,00 €	1 565 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISÉ			99 420,38 €	

RECAPITULATIF BUDGET CCAS EN DEPENSES INVESTISSEMENT

BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION BP 2023
1 021 000,00 €	114 829,32 €	1 565 000,00 €

RECAPITULATIF BUDGET CCAS EN RECETTES INVESTISSEMENT

BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION BP 2023
1 021 000,00 €	99 420,38 €	1 565 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT CCAS

DÉPENSES FONCTIONNEMENT CCAS

au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

au chapitre 011 - Charges à caractère général

Dans ce chapitre : dépenses relatives au fonctionnement du CCAS, des propriétés : rue des Falonnières, rue Henri Martin, le presbytère, le Château des Iles, la rue Marceau, des logements d'urgence : rue François Adam et rue Béranger, des logements passerelles : rue Bourdignon, et du service des domiciliations

			2022	2023
02	60611	Eau et assainissement Locaux CCAS - 94, boulevard de Bellechasse	548,01 € 517,40 €	530,40 €
5233	60611	Eau et assainissement Factures d'eau pour la rue Bourdignon	2 900,00 € 2 361,61 €	2 410,00 €
5240	60611	Eau et assainissement Abonnement rue Marceau, en attente d'une vente (vide)	50,00 € 379,90 €	380,00 €
02	60612	Energie, électricité Consommation locaux CCAS Engie	3 230,00 € 2 867,39 €	3 440,00 €
02	60612	Energie, électricité Consommation crèche av de Bonneuil	5 440,00 € 6 076,81 €	7 295,00 €
02	60612	Energie, électricité Consommation propriétés rue F. Adam et rue Béranger	1 500,00 € 2 282,80 €	2 750,00 €
5233	60612	Energie, électricité Consommation logements rue Bourdignon (parties communes)	220,00 € 124,56 €	150,00 €
5240	60612	Energie, électricité Consommation propriété rue Marceau (abonnement)	150,00 € 123,05 €	150,00 €
02	60613	Energie Gaz Relai Solidarité	3 000,00 € 3 075,70 €	12 000,00 €
02	60613	Energie Gaz Propriétés	200,00 € 65,13 €	260,00 €
5233	60613	Chauffage Consommation de gaz, rue Bourdignon	5 000,00 € 1 976,66 €	7 900,00 €
5240	60621	Combustible Chauffage rue Marceau - Floul (logement vide)	0,00 € 0,00 €	0,00 €
02	60622	Carburant Véhicule CCAS	400,00 € 266,53 €	300,00 €
02	60623	Alimentation Régie espèces CCAS (Commissions permanentes et divers)	200,00 € 129,11 €	150,00 €
5230	60623	Alimentation Personnes en difficultés (Consommables - Plan grand froid)	200,00 € 0,00 €	100,00 €

	au chapitre 011 - suite-		2022	2023
02	60631	Fournitures d'entretien Produits d'entretien locaux CCAS	2 000,00 € 1 520,45 €	1 600,00 €
02	60632	Fournitures de petit équipement Divers quincaillerie	150,00 € 0,00 €	50,00 €
02	6064	Fournitures administratives Cartouches d'encre et fournitures de bureau (CCAS)	8 600,00 € 7 052,72 €	7 100,00 €
5230	6064	Fournitures administratives Domiciliation : cartouches d'encre et fournitures	200,00 € 0,00 €	100,00 €
02	6068	Autres matières et fournitures Petit matériel, pharmacie, piles, objets divers	900,00 € 1 493,86 €	700,00 €
5230	6068	Autres matières et fournitures Divers fournitures personnes en difficulté	400,00 € 0,00 €	100,00 €
5234	6132	Locations immobilières Paiement des loyers dans le cadre des baux glissants	50 000,00 € 46 624,47 €	41 000,00 €
5233	6132	Locations immobilières Rue Bourdignon - propriétaire Vilogia - rattrapage année 2020+2021+2022+année en cours	60 000,00 € - €	83 000,00 €
5230	6132	Locations immobilières Epicerie Solidaire	31 000,00 € 30 200,00 €	30 000,00 €
02	614	Charges locatives et de copropriété Charges avenue de Bonneuil	8 500,00 € 7 150,08 €	7 500,00 €
02	614	Charges locatives et de copropriété Charges avenue des Falonnières, Henri Martin, F. Adam et Béranger	18 000,00 € 15 379,00 €	16 000,00 €
5230	614	Charges locatives et de copropriété Epicerie Solidaire	2 600,00 € 2 200,00 €	2 400,00 €
02	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Travaux d'entretien des propriétés (remise en état éventuelle)	5 500,00 € 179,00 €	3 000,00 €
02	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Travaux d'entretien locaux CCAS	1 240,00 € 0,00 €	800,00 €
5233	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Travaux d'entretien, rue Bourdignon	1 500,00 € 1 273,23 €	1 000,00 €
5240	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Travaux d'entretien, propriété rue Marceau	400,00 € 569,87 €	770,00 €
5234	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Travaux d'entretien, appartements en bail glissant	1 060,00 € 0,00 €	500,00 €
02	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant Réparations éventuelles sur véhicule CCAS	800,00 € 0,00 €	400,00 €
02	6156	Maintenance Ascenseur locaux CCAS + chaudière	720,00 € 920,32 €	1 000,00 €
5233	6156	Maintenance Chaudière gaz Engie Cofély - Chauffage rue Bourdignon	1 400,00 € 1 168,47 €	1 300,00 €
02	6161	Prime d'assurance Responsabilité civile	950,00 € 63,82 €	1 100,00 €
02	6161	Primes d'assurances Risques statutaires	9 500,00 € 9 518,82 €	10 000,00 €

	au chapitre 011 - suite-		2022	2023
02	6161	Primes d'assurances Assurances locaux du CCAS - Dommages aux biens	250,00 € 259,30 €	298,00 €
02	6161	Primes d'assurances Assurances pour les propriétés (Falonnières, Marceau, Château des Iles, Bollier) - Dommages aux biens	550,00 € 681,44 €	784,00 €
02	6161	Primes d'assurances Assurances pour l'avenue de Bonneuil - Dommages aux biens	130,00 € 137,43 €	158,00 €
5230	6161	Primes d'assurances Epicerie Solidaire - Dommages aux biens	70,00 € 67,42 €	78,00 €
5233	6161	Primes d'assurances Assurances pour la rue Bourdignon - Dommages aux biens	130,00 € 141,06 €	162,00 €
5234	6161	Primes d'assurances Contrat pour les locataires en bail glissant - Dommages aux biens	260,00 € 263,97 €	268,00 €
5240	6161	Primes d'assurances Contrat Avenue Marceau - Dommages aux biens	100,00 € 101,13 €	116,00 €
02	6168	Primes d'assurances Véhicule Twingo CCAS	560,00 € 375,59 €	455,00 €
02	617	Etudes et recherches Diagnostic en prévision de vente	1 200,00 € 0,00 €	750,00 €
02	6184	Versement à des organismes de formation Formation pour les agents à l'Uncass	1 500,00 € 0,00 €	600,00 €
02	6226	Honoraires Contentieux + conseils (avocat)	1 500,00 € 4 200,00 €	18 000,00 €
5233	6226	Honoraires Contentieux Rue Bourdignon (avocat)	1 000,00 € 0,00 €	500,00 €
5234	6226	Honoraires Contentieux baux glissants (avocat)	500,00 € 0,00 €	500,00 €
02	6227	Frais d'actes et de contentieux Frais contentieux propriétés (huissiers, notaires)	1 000,00 € 0,00 €	1 000,00 €
5233	6227	Frais d'actes et de contentieux Frais contentieux Rue Bourdignon	1 000,00 € 186,32 €	500,00 €
5234	6227	Frais d'actes et de contentieux Frais contentieux baux glissants	500,00 € 0,00 €	500,00 €
5234	6228	Divers Prestation Chèques services (uniquement frais d'envoi)	500,00 € 248,08 €	360,00 €
02	6231	Annonces et insertions Marchés publics	1 000,00 € 1 896,00 €	2 200,00 €
02	6232	Fêtes et cérémonies Chèques cadeaux pour les enfants du personnel	390,00 € 408,00 €	390,00 €
02	6236	Catalogues et imprimés Papier en-tête	200,00 € 0,00 €	200,00 €
5230	6238	Divers Places cinéma pour le Secours catholique	150,00 € 0,00 €	0,00 €

au chapitre 011 - suite-			2022	2023
02	6248	Divers Titres de transport	50,00 € 0,00 €	50,00 €
02	6257	Réceptions Repas des administrateurs et personnel	0,00 € 0,00 €	1 768,00 €
02	6262	Frais de télécommunication Orange Locaux du CCAS + Téléphones portables	1 000,00 € 381,80 €	1 400,00 €
02	6281	Concours divers Adhésion UNCCAS + Sipp'n'co	3 600,00 € 3 395,17 €	3 500,00 €
02	6282	Frais de gardiennage Plan grand froid	1 800,00 € 0,00 €	1 000,00 €
02	6283	Frais de nettoyage des locaux Nettoyage dans les propriétés, en prévision remise en état	500,00 € 0,00 €	0,00 €
02	6283	Frais de nettoyage des locaux Locaux du CCAS + nettoyage des vitres	10 000,00 € 9 548,64 €	10 000,00 €
5233	6283	Frais de nettoyage des locaux Nettoyage rue Bourdignon, en prévision remise en état	400,00 € 0,00 €	100,00 €
5234	6283	Frais de nettoyage des locaux Logements en bail glissant	500,00 € 0,00 €	300,00 €
5240	6283	Frais de nettoyage des locaux Nettoyage rue Marceau, en prévision de vente	400,00 € 0,00 €	200,00 €
02	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement Mise à disposition des locaux par la Ville pour le CCAS - Redevance pour les locaux	55 000,00 € 24 707,86 €	74 000,00 €
02	62871	Remboursement convention ressources Concours apporté par la ville au CCAS : RH + DSI + Affranchissement + maintenance tablettes	105 000,00 € 100 142,39 €	102 800,00 €
02	6288	Autres services extérieur Hôtel	0,00 € 0,00 €	5 377,60 €
5230	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes Remboursement dégrèvement taxe foncière Terre'anoë	0,00 € 0,00 €	0,00 €
02	63512	Taxes foncières Taxes pour l'avenue de Bonneuil	100,00 € 99,00 €	105,00 €
02	63512	Taxes foncières Taxes pour les propriétés	23 000,00 € 24 525,00 €	26 671,00 €
5230	63512	Taxes foncières Epicerie Solidaire	2 700,00 € 2 590,00 €	2 800,00 €
5240	63512	Taxes foncières Taxes pour propriété rue Marceau	1 050,00 € 1 051,00 €	1 126,00 €
TOTAL CHAP 011			446 048,01 €	506 252,00 €
TOTAL REALISE			320 967,36 €	

au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés			2022	2023
02	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement Frais de personnel du directeur - 50% ville et 50% CCAS	60 000,00 € 55 122,08 €	62 734,21 €
02	6336	Cotisations Centre National et de Gestion	5 600,00 € 4 974,52 €	5 221,91 €
02	6336	Cotisations Centre National et de Gestion-élections	100,00 € 13,05 €	0,00 €

au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés (suite)			2022	2023
02	64111	Rémunération principale	286 000,00 € 263 352,92 €	250 820,52 €
02	64112	NBI - Supplément familiale	17 065,00 € 16 169,80 €	17 003,02 €
02	64114	Indemnité d'inflation	600,00 € 600,00 €	0,00 €
02	64118	Autres indemnités	144 500,00 € 128 089,61 €	163 450,27 €
02	64118	Autres indemnités - C8MA	0,00 € 93,45 €	0,00 €
02	64118	Autres indemnités- Collectivité	50,00 € 74,61 €	0,00 €
02	64118	Autres indemnités-DCNO heures supplémentaires	300,00 € 0,00 €	0,00 €
02	64118	Autres indemnités Participation des agents à la tenue des bureaux de vote (élections)	5 300,00 € 2 810,00 €	0,00 €
02	64118	Autres indemnités corona vivus	100,00 € 160,21 €	0,00 €
02	64131	Rémunération non titulaires Vacations + éventuel renfort	45 000,00 € 61 523,72 €	93 853,21 €
02	64131	Rémunération non titulaires (Elections)	1 000,00 € 900,00 €	0,00 €
02	6417	Rémunérations des apprentis en prévision de recrutement apprenti	0,00 € 0,00 €	0,00 €
02	6417	Rémunérations des apprentis (Elections)	0,00 € 0,00 €	0,00 €
02	6451	Cotisations à l'URSSAF	75 000,00 € 76 700,62 €	84 243,24 €
02	6451	Cotisations à l'URSSAF (Elections)	700,00 € 321,38 €	0,00 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites	96 000,00 € 88 559,54 €	79 226,62 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites heures supplémentaires C8MA	0,00 € 0,50 €	1,00 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites heures supplémentaires - Collectivité	10,00 € 0,53 €	1,00 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites - Elections	100,00 € 54,88 €	0,00 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites - Coronavirus	15,00 € 1,00 €	0,00 €
02	6453	Cotisations aux Caisses de retraites-DCNO	10,00 € 0,00 €	0,00 €
02	6454	Cotisations aux Assédics	2 300,00 € 3 094,55 €	4 645,00 €
02	6454	Cotisations aux Assédics (Elections)	100,00 € 36,45 €	0,00 €
02	6456	Versement au F.N.C	0,00 € 1 161,00 €	0,00 €

au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés (suite)			2022	2023
02	6488	Autres charges de personnel	10 150,00 €	8 800,00 €
		Achat carnets de Tickets restaurants	9 200,00 €	
TOTAL CHAP 012			750 000,00 €	770 000,00 €
TOTAL REALISE			713 014,42 €	

au chapitre 65 - autres charges de gestion			2022	2023
02	6518	Autre	1 000,00 €	1 000,00 €
		Logiciels Calameo, Ovh, Zoom (tablettes)	1 001,34 €	
02	6541	Admissions en non-valeur	0,00 €	0,00 €
		Pas d'inscription pour 2023	0,00 €	
02	65888	Autres	10,00 €	10,00 €
		Prélèvement à la source	1,12 €	
5234	6542	Créances éteintes	1 090,00 €	0,00 €
		Montant transmis par la Trésorerie	0,00 €	
5234	6561	Secours d'urgence	71,50 €	195,00 €
		Délivrance de secours en espèces exceptionnellement pour des frais médicaux - chèques services privilégiés	150,00 €	
5234	6561	Secours d'urgence	58 500,00 €	45 000,00 €
		Commandes des chèques services	31 500,00 €	
5234	6561	Secours d'urgence	520,00 €	30,00 €
		Secours d'urgence, virement à la place des Chèques Services	0,00 €	
5234	6562	Aides	90 350,00 €	65 000,00 €
		Bourses scolaires du Legs Rome	49 500,00 €	
5234	6568	Autres secours	104 211,50 €	77 000,00 €
		Allocation de soutien ponctuel à la vie quotidienne (Cf. règlement aides facultatives) SPVQ	58 932,00 €	
5234	6568	Autres secours	32 247,00 €	22 000,00 €
		Allocation de nécessité (Cf. règlement aides facultatives) ALNE	16 637,79 €	
613	6562	Aides	15 000,00 €	12 000,00 €
		Val écoute (convention, prise en charge 4 €/mois et par usager)	5 402,00 €	
TOTAL CHAP 65			303 000,00 €	222 235,00 €
TOTAL REALISE			163 124,25 €	

au chapitre 67 - charges exceptionnelles			2022	2023
02	6715	Subventions d'exploitation 2023 aux budgets annexes	391 920,00 €	325 231,00 €
		La Pie : 110 862 € - J.du Bellay : 214 369 €	391 920,00 €	
02	673	Titres annulés	400,00 €	211,25 €
		Régularisation demandée par le TP	0,00 €	
02	678	Autres charges exceptionnelles	800,00 €	400,00 €
		Remboursement trop perçu CAF - APL	0,00 €	
TOTAL CHAP 67			393 120,00 €	325 842,25 €
TOTAL REALISE			391 920,00 €	

au chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre			2022	2023
01	6811	Dotations aux amortissements	82 831,99 €	81 670,75 €
			82 831,99 €	
TOTAL CHAP 042			82 831,99 €	81 670,75 €
TOTAL REALISE			82 831,99 €	

au chapitre 68- Dotations aux provisions semi-budgétaires			2022	2023
01	6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00 €	105 000,00 €
			0,00 €	
TOTAL CHAP 042			0,00 €	105 000,00 €
TOTAL REALISE			0,00 €	

		2022	2023
TOTAL BP DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS		1 975 000,00 €	2 011 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISE CCAS		1 671 858,02 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT CCAS

		2022	2023
au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté		279 215,84 €	223 244,39 €

au chapitre 13 - Atténuation de charges			2022	2023
02	6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	600,00 €	- €
			600,00 €	
Compensation de l'indemnité inflation				
TOTAL CHAP 13			600,00 €	- €
TOTAL REALISE			600,00 €	

au chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
01	7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	- €	124 000,00 €
			- €	
TOTAL CHAP 042				124 000,00 €

au chapitre 70 - Produits de services			2022	2023
02	70871	Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	17 424,16 €	17 000,00 €
			15 788,06 €	
02	70878	Remboursement de frais par la Ville - 1/3 service logement + heures supplémentaires	12 500,00 €	15 528,00 €
			14 122,00 €	
02	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	5 075,00 €	4 400,00 €
			4 500,00 €	
5230	70878	Tickets restaurant	8 500,00 €	14 177,00 €
			8 590,00 €	
Remboursement de frais par d'autres redevables				
Taxe foncière, y compris Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Château des Iles				
TOTAL CHAP 70			43 499,16 €	51 105,00 €
TOTAL REALISE			43 000,06 €	

au chapitre 74 - Dotations subventions et participations			2022	2023
01	7473	Subventions Département	161 200,00 €	88 300,00 €
			97 170,40 €	
Regroupe toutes les subventions du Département : contrats RSA, forfait autonomie, frais de dossiers aides légales				

au chapitre 74 - Dotations subventions et participations (suite)			2022	2023
01	7474	Subventions Ville Subvention de la ville = 1 210 000,00 € Pas de reversement des concessions du Syndicat Intercommunal de Valentigney depuis 2021	1 194 000,00 € 1 194 000,00 €	1 210 000,00 €
01	748	Autres attributions et participations Remboursement dégrèvement taxe foncière E. Solidaire	0,00 € 0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAP 74			1 355 200,00 €	1 298 300,00 €
TOTAL REALISE			1 291 170,40 €	

au chapitre 75 - Autres produits de gestion courante			2022	2023
02	752	Revenus des immeubles Loyers avenue de Bonneuil (crèche familiale)	34 000,00 € 35 026,59 €	37 500,00 €
02	752	Revenus des immeubles Loyers locataires propriétés (Falonnières, H.Martin, F.Adam, Béranger)	54 000,00 € 60 260,34 €	60 000,00 €
02	752	Revenus des immeubles Château des Iles (loyer net, sans la TVA)	96 000,00 € 97 354,34 €	97 354,34 €
au chapitre 75 - Autres produits de gestion courante (suite)			2022	2023
5234	752	Revenus des immeubles Loyers sous-locataires - Baux glissants	46 000,00 € 46 655,47 €	41 000,00 €
5233	752	Revenus des immeubles Loyers locataires Rue bourdignon	8 850,00 € 8 854,32 €	8 854,00 €
5240	752	Revenus des immeubles Rue Marceau logement vide, en attente projet de vente	0,00 € 0,00 €	0,00 €
02	758	Produits divers de gestion courante Remboursement par la Ville des charges locatives - avenue de Bonneuil (crèche familiale)	8 000,00 € 9 191,44 €	12 000,00 €
02	758	Autres produits divers de gestion courante (prélèvement à la source)	10,00 € 101,81 €	291,66 €
5233	758	Produits divers de gestion courante Participation financière de l'Etat - Logements rue Bourdignon - ALT	31 000,00 € 1 013,75 €	31 000,00 €
TOTAL CHAP 74			277 860,00 €	288 000,00 €
TOTAL REALISE			258 458,06 €	

au chapitre 76 - Produits financiers			2022	2023
01	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	9 525,00 € 9 525,50 €	14 072,57 €
TOTAL CHAP 76			9 525,00 €	14 072,57 €
TOTAL REALISE			9 525,50 €	

au chapitre 77 - Produits exceptionnels			2022	2023
01	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	100,00 € - €	100,00 €

au chapitre 77 - Produits exceptionnels (suite)			2022	2023
01	774	Subventions exceptionnelles	7 800,00 €	7 800,00 €
		Participation du syndicat Sipperec aux secours EDF accordés par la Commission permanente, enveloppe identique à 2022	3 458,70 €	
01	7788	Produits exceptionnels	1 200,00 €	4 378,04 €
		Produits exceptionnels divers remboursement chèques services périmés	9 673,85 €	
TOTAL CHAP 77			9 100,00 €	12 278,04 €
TOTAL REALISE			13 132,55 €	

	2022	2023
TOTAL BP RECETTES DE FONCTIONNEMENT CCAS	1 975 000,00 €	2 011 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISE CCAS	1 615 886,57 €	

RECAPITULATIF BUDGET CCAS EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION DEPENSES BP 2023
1 975 000,00 €	1 671 858,02 €	2 011 000,00 €

RECAPITULATIF BUDGET CCAS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION RECETTES BP 2023
1 975 000,00 €	1 615 886,57 €	2 011 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE LA PIE

Reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2022

A)	Résultat estimé de l'exercice	
	Recettes totales de fonctionnement - dépenses totales de fonctionnement	- 20 915,18 €
	547 236,42 € - 568 151,60 €	
B)	Résultat antérieur reporté (002)	166 312,53 €
C)	Résultat à affecter	145 397,35 €
D)	Prévision d'affectation du résultat prévisionnel de 2022 au budget primitif 2023	145 397,35 €
E)	En section d'exploitation au chapitre 002	145 397,35 €

Le budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie est établi en équilibre à la somme de **795 000,00 €** et se présente de la façon suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉSIDENCE DE LA PIE

Ces dépenses correspondent au fonctionnement de la résidence et les postes principaux sont les suivants :

<u>GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante (011)</u>		2022	2023
60611	Eau	23 120,00 € 17 301,47 €	17 650,00 €
60612	Energie-électricité Engie	14 230,00 € 10 096,70 €	15 120,00 €
60613	Chauffage Fournisseur Sigeif	50 000,00 € 23 423,40 €	85 000,00 €
60621	Combustible Carburant pour le véhicule de la résidence	300,00 € 200,54 €	300,00 €
60622	Produits d'entretien Entretien des parties communes	2 200,00 € 843,57 €	1 500,00 €
60624	Fournitures administratives Petit matériel de bureau	2 410,00 € 1 236,68 €	1 500,00 €
6063	Alimentation Pour les animations - y compris Forfait Autonomie	2 000,00 € 1 625,99 €	1 800,00 €
6066	Fournitures médicales	250,00 € - €	150,00 €
6068	Autres achats non stockés Petit matériel de quincaillerie + fournitures pour remise en état des appartements par les services de la Ville	14 470,00 € 17 545,93 €	7 000,00 €
6257	Réceptions Réceptions : animations musicales, repas de Noël, peinture, y compris ateliers forfait autonomie (gym prim adal + anim musicale + repas noel + sophro + pâtisserie+ peinture + divers + chorale)	17 260,00 € 19 042,43 €	22 000,00 €
6262	Frais de télécommunication Orange + supplément connect otis + Sfr	2 200,00 € 1 404,93 €	1 500,00 €
6282	Prestation d'alimentation à l'extérieur	35 000,00 € 38 362,50 €	68 480,00 €
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur Marché de prestation de nettoyage avec le CCAS	15 000,00 € 16 040,64 €	16 500,00 €
6288	Frais de gardiennage En prévision remplacement gardien	4 000,00 € - €	500,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE I		182 440,00 €	239 000,00 €
TOTAL REALISE GROUPE I		147 124,78 €	

<u>GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel (012)</u>		2022	2023
6334	Cotisations Centre National de Gestion	1 800,00 € 2 129,27 €	2 007,83 €
64111	Rémunération principale	141 000,00 € 131 290,94 €	137 593,64 €
64112	NBI - supplément familial et indemnité de résidence	8 460,00 € 6 692,70 €	3 984,34 €

 GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel (012) (suite)		2022	2023
64114	Nouvelle bonification indiciaire	0,00 € 0,00 €	1 163,99 €
64115	Supplément familial de traitement	0,00 € 0,00 €	1 977,32 €
641184	Inflation	300,00 € 300,00 €	0,00 €
641188	Autres indemnités	28 000,00 € 23 070,28 €	28 787,01 €
641188	Autres indemnités élections	2 000,00 € 2 120,00 €	0,00 €
64131	Rémunérations non titulaires	24 000,00 € 15 134,02 €	23 500,00 €
64178	Rémunérations des apprentis	8 000,00 € 0,00 €	0,00 €
64511	Personnel non médical Cotisations Urssaf	25 000,00 € 29 783,00 €	24 936,19 €
64513	Cotisations aux Caisses de retraites	44 000,00 € 42 186,44 €	42 149,52 €
64513	Cotisations aux Caisses de retraites Elections	20,00 € 12,99 €	0,00 €
64514	Cotisations aux Assedics	500,00 € 615,00 €	500,00 €
6488	Autres charges Tickets restaurants	3 920,00 € 3 630,00 €	3 400,16 €
TOTAL DEPENSES GROUPE II		287 000,00 €	270 000,00 €
TOTAL REALISE GROUPE II		256 964,64 €	

 GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure (016)		2022	2023
6132	Locations immobilières Remboursement à la Ville (convention) et provision pour bailleur social en cas de vente	200 000,00 € 121 448,00 €	190 000,00 €
61352	Location mobilière Fontaine à eau	400,00 € 365,32 €	380,00 €
61521	Entretien et réparation sur bien immobiliers Remise en état des appartements en fonction des départs	89 000,00 € 12 002,30 €	59 520,00 €
61558	Autres matériels et outillages Réparation véhicule de service	1 500,00 € 294,22 €	500,00 €
61561	Informatique Petites fournitures : clavier, souris	100,00 € - €	100,00 €
61568	Autres - Maintenance Contrats d'entretien : Ascenseurs otis, VMC, désinsectisation et dératisation, extincteurs, climatisation, Alfort éleveur, Schlindler, Cablecom, Egua bureau, Idex, Réseau assainissement	30 000,00 € 26 208,65 €	28 000,00 €
6161	Assurances multirisques Dommages aux biens	2 500,00 € 2 777,10 €	3 194,00 €

<u>GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure (016)</u> (suite)		2022	2023
61688	Prime d'assurance autres risques Véhicule	550,00 € 320,59 €	398,00 €
6184	Formations pour le personnel Unccas	12 000,00 € - €	2 500,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables Non prévu en 2023	0,00 € - €	- €
6542	Créances éteintes Non prévu en 2023	- € - €	- €
6588	Autres charges diverses de gestion courante Prélèvement à la source	10,00 € - €	908,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur En cas de régularisation demandée par le TP	500,00 € 646,00 €	500,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE III		336 560,00 €	286 000,00 €
TOTAL REALISE GROUPE III		164 062,18 €	
TOTAL BP/DÉPENSES 2022 et BP 2023 GROUPE I - II - III		806 000,00 €	795 000,00 €
TOTAL REALISE GROUPE I - II - III		568 151,60 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉSIDENCE DE LA PIE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ CHAPITRE 002		166 312,53 €	145 397,35 €
<u>GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation</u> (Chapitre 018)		2022	2023
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance Compensation de l'indemnité inflation	300,00 € 300,00 €	- €
7088	Remboursement RH pour les heures supplémentaires	1 500,00 € 2 120,00 €	1 740,65 €
747	Subvention d'exploitation du CCAS	88 370,00 € 88 370,00 €	110 862,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante Produits des redevances d'occupation, de l'aide personnalisée au logement, des services divers, et loyers accueil temporaire éventuel	539 557,47 € 454 656,42 €	535 000,00 €
Total chapitre 018		629 727,47 €	647 602,65 €
TOTAL REALISÉ CHAPITRE 018		545 446,42 €	
(Chapitre 019)			
7718	Autres : remboursement sinistre, tickets restaurant subvention apprenti eventuelle	9 960,00 € 1 790,00 €	2 000,00 €
Total chapitre 019		9 960,00 €	2 000,00 €
TOTAL REALISÉ CHAPITRE 019		1 790,00 €	
TOTAL RECETTES + RÉSULTAT REPORTÉ GROUPE II		806 000,00 €	795 000,00 €
TOTAL RECETTES REALISÉES		547 236,42 €	

RECAPITULATIF BP DÉPENSES RÉSIDENCE AUTONOMIE LA PIE

BP DEPENSES 2022	REALISÉ DÉPENSES 2022	PROPOSITION DÉPENSES RÉSIDENCE LA PIE 2023
806 000,00 €	568 151,60 €	795 000,00 €

RECAPITULATIF BP RECETTES RESIDENCE AUTONOMIE LA PIE

BP RECETTES 2022	REALISÉ RECETTES 2022	PROPOSITION RECETTES RÉSIDENCE LA PIE 2023
806 000,00 €	547 236,42 €	795 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE J. DU BELLAY

Reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2022

A)	Résultat estimé de l'exercice Recettes totales de fonctionnement - dépenses totales de fonctionnement 646 256,27 € - 590 678,27 €	55 578,00 €
B)	Résultat antérieur reporté (002)	105 427,44 €
C)	Résultat à affecter	161 005,44 €
D)	Prévision d'affectation du résultat prévisionnel de 2021 au budget primitif 2022	161 005,44 €
E)	En section d'exploitation au chapitre 002	161 005,44 €

Le budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay est établi en équilibre à la somme de

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉSIDENCE J. DU BELLAY

GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante (011)		2022	2023
60611	Eau	18 120,00 € 19 882,31 €	20 280,00 €
60612	Energie-électricité Engie	8 830,00 € 6 137,12 €	9 200,00 €
60613	Chauffage Fournisseur Sigeif	29 000,00 € 14 180,66 €	56 700,00 €
60621	Combustible et carburant	100,00 € 133,68 €	300,00 €
60622	Produits d'entretien	2 200,00 € 1 040,72 €	1 500,00 €
60624	Fournitures administratives	2 010,00 € 1 919,04 €	2 000,00 €
6063	Alimentation (café, pain, goûter)	1 000,00 € 1 889,85 €	1 500,00 €

<u>GROUPE I</u> - Dépenses afférentes à l'exploitation courante (011) (suite)		2022	2023
6066	Fournitures médicales	300,00 € - €	150,00 €
6068	Autres achats non stockés (petit matériel) Petit matériel de quincaillerie + fournitures pour remise en état des appartements par les services de la Ville	13 180,00 € 2 990,57 €	6 470,00 €
6257	Réception (repas de Noël, animations et ateliers) Dépenses liées au forfait autonomie	5 260,00 € 6 750,25 €	9 000,00 €
6262	Frais de télécommunication : Orange, Otis et Sfr	3 400,00 € 1 613,70 €	2 000,00 €
6282	Prestation d'alimentation à l'extérieur Prévisionnel pour les personnes en accueil temporaire	2 000,00 € - €	1 000,00 €
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur Marché de prestation de nettoyage avec le CCAS	9 000,00 € 21 509,04 €	8 000,00 €
6288	Frais de gardiennage En prévision remplacement gardien	3 740,00 € - €	500,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE I		98 140,00 €	118 600,00 €
TOTAL REALISE GROUPE I		78 046,94 €	
<u>GROUPE II</u> - Dépenses afférentes au personnel (012)		2022	2023
6334	Cotisations Centre National de Gestion	1 300,00 € 1 215,77 €	1 506,51 €
64111	Rémunération principale	93 100,00 € 60 755,33 €	109 649,27 €
64112	NBI - supplément familial et indemnité de résidence	5 590,00 € 3 627,19 €	2 963,18 €
64114	Nouvelle bonification indiciaire	- € - €	2 133,98 €
64115	Supplément familial de traitement	- € - €	1 000,00 €
641184	Inflation	300,00 € 300,00 €	- €
641188	Autres indemnités	35 000,00 € 19 716,31 €	32 392,26 €
641188	Autres indemnités Elections	400,00 € - €	- €
64131	Rémunérations non titulaires	25 000,00 € 21 456,32 €	23 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	- € - €	- €
64174	Inflation apprentis	100,00 € 100,00 €	- €
64178	Rémunération des apprentis changement d'imputation pour 2022 à la place du 6417	13 500,00 € 13 141,42 €	- €
64511	Personnel non médical Cotisations Urssaf	18 500,00 € 19 694,00 €	14 709,39 €
64513	Cotisations aux Caisses de retraites	30 000,00 € 20 912,86 €	31 405,41 €
64513	Cotisations aux Caisses de retraites élections	10,00 € - €	- €

GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel (012) (suite)		2022	2023
64514	Cotisations aux Assedics	700,00 € 870,00 €	1 000,00 €
6488	Autres charges Tickets restaurants	3 500,00 € 2 320,00 €	1 240,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE II		227 000,00 €	221 000,00 €
TOTAL REALISE GROUPE II		164 109,20 €	

GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure (016)		2022	2023
6132	Locations immobilières	294 000,00 € 292 929,00 €	298 374,00 €
61352	Location mobilière Fontaine à eau Culligan	400,00 € 365,32 €	380,00 €
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers Remise en état des appartements libérés	86 000,00 € 27 706,38 €	59 831,00 €
61558	Autres matériels et outillages Réparations véhicule	1 000,00 € 1 188,28 €	2 000,00 €
61561	Informatique Petites fournitures informatiques	100,00 € - €	100,00 €
61568	Autres - maintenance Maintenance, contrats d'entretien : Ascenseur Otis, VMC, désinsectisation, dératisation, climatisation, portap, extincteurs, Egu bureau etudes, contrat Idex	21 000,00 € 21 219,33 €	22 500,00 €
6161	Assurance multirisque Dommages aux biens	1 400,00 € 1 484,23 €	1 707,00 €
61688	Prime d'assurance autres risques Véhicule	550,00 € 320,59 €	398,00 €
6184	Formation des personnels Unccas + frais de scolarité apprentie	5 500,00 € - €	6 200,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables Pas prévues pour 2023	- € - €	- €
6542	Créances éteintes Pas prévues pour 2023	- € - €	- €
6588	Autres charges diverses de gestion courante Prélèvement à la source	10,00 € - €	10,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur En cas de régularisation demandée par le TP	500,00 € 2 637,00 €	500,00 €
678	Autres charges exceptionnelles Remboursement CAF trop perçu APL	1 400,00 € 672,00 €	1 400,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE III		411 860,00 €	393 400,00 €
TOTAL REALISE GROUPE III		348 522,13 €	

TOTAL BP/DÉPENSES 2020 et BP 2021 GROUPE I - II - III	737 000,00 €	733 000,00 €
TOTAL DÉPENSES REALISÉES GROUPE I - II - III	590 678,27 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉSIDENCE J. DU BELLAY

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ CHAPITRE 002		105 427,44 €	161 005,44 €
<u>GROUPE II</u> - Autres produits relatifs à l'exploitation Chapitre 018		2022	2023
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	400,00 €	- €
	Compensation de l'indemnité inflation	400,00 €	
7088	Remboursement RH heures supplémentaires des agents	400,00 € - €	200,00 €
747	Subvention d'exploitation du CCAS	303 550,00 € 303 550,00 €	214 369,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	325 472,56 €	355 425,56 €
	Encaissement des redevances d'occupation, de l'aide personnalisée au logement, des services divers, prélèvement à la source	339 110,57 €	
TOTAL CHAPITRE 018		629 822,56 €	569 994,56 €
TOTAL REALISE CHAPITRE 018		643 060,57 €	
Chapitre 019		2022	2023
7718	Autres : remboursement sinistres...	1 750,00 €	2 000,00 €
	Remboursement tickets restaurant	3 195,70 €	
TOTAL CHAPITRE 019		1 750,00 €	2 000,00 €
TOTAL REALISE CHAPITRE 019		3 195,70 €	
TOTAL RECETTES + RESULTAT REPORTÉ GROUPE II		737 000,00 €	733 000,00 €
TOTAL RECETTES REALISEES GROUPE II		646 256,27 €	

RECAPITULATIF BP DEPENSES RESIDENCE J. DU BELLAY

BP DÉPENSES 2022	REALISE 2022	PROPOSITION DÉPENSES RÉSIDENCE J. DU BELLAY 2023
737 000,00 €	590 678,27 €	733 000,00 €

RECAPITULATIF BP RECETTES RESIDENCE J. DU BELLAY

BP RECETTES 2022	REALISE 2022	PROPOSITION RECETTES RÉSIDENCE J. DU BELLAY 2023
737 000,00 €	646 256,27 €	733 000,00 €

Voici, Mesdames et Messieurs, les opérations qui vous sont proposées pour le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale et pour chacun des budgets des Résidences Autonomie.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer de la façon suivante :

- Approuver et arrêter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2023 voté par chapitre en équilibre, section par section, aux montants ci-après :

7.		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	2 011 000,00 €	2 011 000,00 €
	Section d'investissement	1 565 000,00 €	1 565 000,00 €
	TOTAL	3 576 000,00 €	3 576 000,00 €

- Approuver une subvention exceptionnelle pour 2023 du budget du Centre
8. Communal d'Action Sociale au budget de la Résidence Autonomie de la Pie d'un montant de : 110 862,00 €

- Approuver une subvention exceptionnelle pour 2023 du budget du Centre
9. Communal d'Action Sociale au budget de la Résidence Autonomie J. du Bellay d'un montant de : 214 369,00 €

- Approuver et arrêter le budget primitif de la Résidence Autonomie de la Pie de l'exercice 2023 voté par chapitre en équilibre, aux montants ci-après :

10.		DEPENSES	RECETTES
	Section d'exploitation	795 000,00 €	795 000,00 €

- Approuver et arrêter le budget primitif de la Résidence Autonomie J. du Bellay de l'exercice 2023 voté par chapitre en équilibre, aux montants ci-après :

11.		DEPENSES	RECETTES
	Section d'exploitation	733 000,00 €	733 000,00 €